

## **Session Plénière du 9 février 2023**

### **RAPPORT N° 23.01.05 - Communication du rapport d'observation définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant l'enquête relative à l'organisation territoriale des soins de premier recours**

#### **Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette communication répond à l'obligation qui est faite à la Région de présenter les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, intégrant les réponses de la Région, lors de la plus proche Assemblée Plénière.

Nous constatons que cette communication est assortie d'une réponse à la réponse de la CRC.

Je me permettrai par conséquent de faire quelques observations qui constituent en quelque sorte une réponse à la réponse à la réponse.

Je note que la Chambre observe la chambre regrette l'absence d'un diagnostic préalable aux contrats de plan État-région et d'un bilan cartographié des financements.

Malgré les 13 M€ qui ont été consacrés à la création de maisons et centres de santé depuis 2015, comme la rappelle Florent Montillot en complément des départements et des autres collectivités, et la création du GIP santé en 2020, il est également constaté que l'indicateur d'accessibilité aux médecins généralistes utilisé par l'agence régionale de santé fait apparaître depuis 2015 une dégradation dans 90 % des communes d'Eure-et-Loir (70 % à l'échelle de la région). (le rapport ne précise pas toutefois la date de cette observation).

La question a été évoquée lors du débat sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Je suis désolé, mais nous n'avons toujours aucun bilan chiffré précis au niveau des médecins salariés recrutés par la Région.

Nous avons évoqué le cas de médecins qui changeaient de statut ou de lieu d'exercice, qui changeaient de structure sans apporter un plus en nombre de médecins installés dans la Région.

On nous répond en citant l'exemple de médecins sortant de la Faculté de Médecine de Tours et recrutés par le GIP santé.

Mais il s'agit dans ce cas d'un choix personnel en faveur du salariat plutôt que de l'exercice libéral.

Dans un cas comme dans l'autre, ces jeunes médecins – je suis désolé, je n'ai pas le terme inclusif, je note que tout le monde ici parle de médecins, alors qu'aujourd'hui les femmes sont majoritaires dans les formations médicales – ces jeunes médecins donc se seraient probablement installés en Région.

C'est pourquoi nous demandons à nouveau que l'on informe les élus, et au-delà les habitants de la Région sur le bilan réel de cette initiative, avec des chiffres et une cartographie afin d'en mesurer l'efficacité.

Ne voyez pas dans cette demande une intention malveillante, puisque nous avons voté favorablement lors de la création de ce dispositif.

Vous apportez également une réponse à la question au sujet de l'insécurité juridique en expliquant que, si la loi « 3DS » ne retient pas directement la Région comme collectivité compétente pour créer et gérer des centres de santé, elle confirme la possibilité pour les GIP de le faire.

Nous savons également que vous avez échangé avec les services de l'Etat sur le sujet, il n'en reste pas moins que cela demeure un point de vigilance dans un contexte d'instabilité législative et réglementaire grandissante.

Pour le reste, les incertitudes sur la création d'une formation médicale à Orléans, qui n'était pas acté à la date de rédaction du rapport, sont aujourd'hui levées.

Mais comme le rappelle ce rapport, nous n'avons pas actuellement une visibilité sur le financement.

Toutefois nous attendons comme cela est prévu par la loi, dans un délai d'un an à compter de la présentation de ce jour, le compte-rendu des actions entreprises à la suite des observations et recommandations de la chambre régionale des comptes.